

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

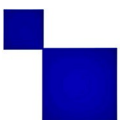
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 06-02 du 9 décembre 2021

SOUTIEN AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE) ET À LA COOPÉRATIVE NOVAEDIA POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L121-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif au rôle des départements dans la définition, la mise en œuvre et la coordination de la politique d'action sociale,

Vu les articles L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à l'organisation départementale du dispositif d'insertion, au Plan départemental d'insertion (PDI) et au Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI),

Vu la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88.1088 du 1er décembre 1988, relative au Revenu Minimum d'Insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

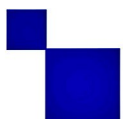
Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques de l'insertion,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 en date du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 04-07 de la Commission Permanente en date du 27 mai 2021 relative au soutien aux réseaux de l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'activité économique,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclue le 5 juin 2019 entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 7 000 euros à la coopérative Novaedia, destinée à l'organisation d'un forum de l'ESS ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement pour un montant total de 957 942 euros aux Services d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), pour les dispositifs IAE retenus, selon la répartition indiquée dans l'annexe 1 ;

- APPROUVE la convention-type à conclure avec les SIAE suivantes citées en annexe 1, dont projet ci-annexé :

- Aurore
- Emmaüs coup de main
- Emmaüs alternatives
- Études et chantiers,ACI parc de la poudrerie
- Études et chantiers ACI Recyclage Vélo
- Halage
- IEPC
- La marmite
- Association départementale des restaurants du cœur - Le relais du cœur de Paris
- Association départementale des restaurants du cœur de Seine-Saint-Denis
- Maison d'accueil l'Îlot
- Mode Estime
- Neptune
- Re-belle
- Régie de quartier de Blanc-Mesnil
- Régie de quartier de Tremblay-en-France
- Régie de quartier du clos saint Lazare
- Régie de quartier de la maladrerie
- Régie de quartier de Villetaneuse
- Régie de quartier de Montreuil
- Régie de quartier de Saint-Denis
- La main fine
- Territoires
- Urban déco-concept
- Initiatives solidaires
- P2I-Les saveurs de la passerelle

- Les cités d'or
- Maison-jardin-service, ACI
- Émergence 93
- Tantine's food
- Alteralia solid'R
- SFMAD,
- Actes, cité maraîchère
- Pointcarré
- Lodomifa
- Service perso
- SAS 93
- Maison-jardin-service, AI
- Energie, AI
- Humando
- Self intérim
- ID'EES intérim, Clichy-sous-Bois
- ID'EES intérim, Aulnay-sous-Bois
- Pro-emploi
- Janus 93
- ED'IIS emploi
- Apij-Bat Coopérative
- Ares services
- Acces-Inclusive Tech
- VIF transport et logistique
- Créateur d'Instants
- Label Emmaüs
- Le Relais Restauration
- EBS Le Relais Nord Pas-de-Calais
- Lemon aide
- Ménage et propreté
- Maison Montreau
- Moulinot
- Label Gamelle
- Novaedia
- Etudes et chantier Soligreen (EI)
- Cité Caritas-Myriade service
- Fast road insertion
- Atelier R-are

- Germinal
- Depuis 1920
- Making Waves

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.